



Le concept Minergie

Minergie est une marque déposée, propriété de l'association Minergie (AMI), laquelle est composée de la plupart des cantons, de l'Office fédéral de l'énergie, d'institutions, d'entreprises et autres personnes physiques ou morales intéressées par ses buts. Le label s'obtient sur la base d'un dossier. Il est délivré par le service cantonal de l'énergie après un contrôle technique approfondi.

Trois principes de base doivent être respectés pour qu'un bâtiment, immeuble ou maison, atteigne les exigences du label Minergie: une enveloppe étanche à l'air, une excellente isolation thermique et une aération contrôlée.

Minergie n'est cependant pas une norme obligatoire, propriétaires, promoteurs et promotrices qui s'engagent dans cette voie sont volontaires.

Des systèmes d'éclairage, des véhicules, des produits (isolations, fenêtres) peuvent également être estampillés Minergie.

Etant donné la consommation minimale, le choix d'une énergie n'est pas prépondérante.

Par contre, les énergies renouvelables sont favorisées dans le calcul.

Renseignements auprès du secrétariat Minergie:
031 352 51 11
ou www.minergie.ch

favoriser les énergies renouvelables

